



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

18 mars 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 18 mars 2024 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe et messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Dany Giroux, directeur général adjoint et Marie-Claude Gagnon, greffière.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2024-118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-119

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 MARS AU 15 JUILLET 2024

Considérant que, selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un.e conseiller.ère comme maire.sse suppléant.e;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil désigne monsieur Mario Hamilton, conseiller municipal du district numéro 4, au poste de maire suppléant pour la période du 19 mars au 15 juillet 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-120

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 avant la

veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-121

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 11 MARS 2024

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 11 mars 2024 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-122

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 MARS 2024

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2024 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mars 2024 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-123

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 18 MARS 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 5 au 18 mars 2024 (liste numéro CM 2024-05), comportant les numéros de chèques de 26 519 à 26 682 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 895 606,08 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2024-124

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-368 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 669 000 \$ NOTAMMENT POUR DIFFÉRENTS PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS

Considérant que s'est tenue à l'hôtel de ville de Matane de 9 h à 19 h les lundi 11 et mardi 12 mars 2024, la procédure d'enregistrement pour le règlement numéro VM-368;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le dépôt du certificat de la greffière daté du 12 mars 2024 établissant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en regard du règlement d'emprunt numéro VM-368 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 669 000 \$ notamment pour différents projets d'infrastructures et achat d'équipements qui stipule que le règlement numéro VM-368 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-125

REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANTS, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Matane souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables ».

Que, selon la loi, la Ville de Matane accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

8. RESSOURCES HUMAINES

2024-126

NOMINATION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de monsieur Oussama Refas à titre de pompier à temps partiel, le tout conformément aux modalités prévues à la convention collective des pompiers avec date d'entrée en poste le 5 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-127

NOMINATION AU POSTE DE LIEUTENANT À LA PRÉVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Billy Tremblay au poste permanent de lieutenant à la prévention selon les modalités prévues à la convention collective des pompiers. Son entrée en poste est le 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-128

NOMINATION AU POSTE DE POMPIER AUX OPÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Pierre-Luc Ouellet au poste permanent de pompier aux opérations selon les modalités prévues à la convention collective des pompiers. Son entrée en poste reste à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-129

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT ET EN TRAITEMENT DES EAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche madame Maria Ranger au poste permanent de technicienne en environnement et en traitement des eaux à l'échelon 4 selon les conditions prévues à la convention collective. Son entrée en poste est le 29 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-130

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À LA VOIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche monsieur Simon Laframboise à titre de journalier à la voirie temporaire à l'échelon 3 de la classe salariale visée. Son entrée en poste reste à déterminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

9. TRÉSORERIE

2024-131

AFFECTATION DU SURPLUS AU LET

Considérant que la Ville de Matane constitue un fonds avec les autres municipalités de la MRC de La Matanie pour la fermeture des cellules au LET et les investissements futurs en immobilisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane affecte un montant de 196 300 \$ (part de la Ville) à partir de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté à la fermeture de la cellule au LET et aux investissements futurs sur les infrastructures de traitement des matières résiduelles (LET et plateforme de compostage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

10. TRAVAUX PUBLICS

2024-132

PROJET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS – TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'un budget de 50 000 \$ a été prévu afin de procéder à la réfection de trottoirs en 2024;

Considérant qu'une analyse a été effectuée;

Considérant que des visites et des inspections sur le terrain ont été effectuées afin d'établir les priorités;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à procéder à des travaux de réfection des trottoirs identifiés à savoir : sur l'avenue Saint-Rédempteur face à la cour de l'école Zénon-Soucy (environ 14 mètres), sur la rue du Bois-Joli près de l'intersection avec la rue des Bouleaux (environ 32 mètres), sur la rue Saint-Joseph (3 descentes à améliorer; environ 8 mètres) ainsi qu'à l'intersection de

l'avenue D'Amours et de la rue de la Falaise (descente à améliorer; environ 6 mètres), le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 4 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-133

PROJET DE CONSTRUCTION DU MARCHÉ PUBLIC – TRAVAUX CORRECTIFS NON PRÉVUS DANS LE BÂTIMENT DE SERVICES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2024-040

Considérant que la construction du marché public est en cours;

Considérant que des travaux imprévus ont été constatés à l'égard du bâtiment de services, propriété de la Ville;

Considérant qu'il y aurait lieu de remplacer les portes et les fenêtres existantes ainsi que la quincaillerie;

Considérant que ces travaux ont été autorisés par la résolution 2024-040, mais que le coût des travaux a été revu afin d'y ajouté la quincaillerie;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane modifie le montant des travaux de la résolution 2024-040 afin de l'établir à 16 374,33 \$, plus les taxes applicables, pour tenir compte de l'ajout de la quincaillerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-134

ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE – REMPLACEMENT UNITÉ # 34-15 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant le projet de remplacement d'une camionnette de l'année 2015;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'acquisition d'une camionnette avec caisse de huit pieds, de modèle Ram 2500, de l'année 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Garage P. Vézina (Matane) inc., au montant de 69 408,50 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Garage P. Vézina (Matane) inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-135

MORCELLEMENT DU COUVERT DE GLACE SUR LA RIVIÈRE MATANE – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que la Ville a accordé un contrat à l'entreprise Construction C.E.G. inc. pour les travaux de morcellement du couvert de glace sur la rivière Matane au coût annuel de 56 175 \$, avant les taxes applicables, pour l'année 2024;

Considérant qu'il est possible d'obtenir auprès du ministère de la Sécurité publique une aide financière représentant 50 % des travaux de morcellement du couvert de glace de la rivière Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique relativement à la réalisation de mesures préventives contre les inondations sur la rivière Matane et autorise le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

11. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2024-136

ACHAT DE LAMPES POUR LE TERRAIN DE MINI-PUTT ET LE TERRAIN DE BASKETBALL – OCTROI DU CONTRAT

Considérant la reconstruction du mini-putt dans le cadre du budget participatif 2023;

Considérant que le remplacement de l'éclairage est prévu dans le cadre de ce projet;

Considérant que l'éclairage doit également être remplacé au terrain de basketball, voisin du mini-putt;

Considérant que l'Entreprise d'Électricité JMN inc. a réalisé une étude d'éclairage pour les deux endroits;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat de lampes auprès de l'Entreprise d'Électricité JMN inc., pour la somme de 9 455,50 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'installation, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-137

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE – RÉFECTION AQUEDUC ET ÉGOUT DES RUES DU REMPART ET DE LA CITÉ-JARDIN – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que pour une meilleure planification nous désirons définir les paramètres des rues Cité-Jardin et du Rempart en amont de la préparation des plans et devis;

Considérant que nous voulons étudier la possibilité de gérer les eaux pluviales de façon durable dans un contexte d'adaptabilité aux changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Stantec Experts-conseils Itée, en vue de la préparation des plans et devis pour la réfection des rues du Rempart et de la Cité-Jardin, pour la somme de 15 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-336.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Stantec Experts-conseils Itée ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-138

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ÉCLAIRAGE – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LE BOISÉ ST-RÉDEMPTEUR – PHASE 3 – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la firme Kwatroe a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des plans d'éclairage du développement résidentiel *Le Boisé St-Rédempteur* – Phase 3, pour une somme de 4 800 \$, plus les taxes applicables;

Considérant qu'un appel d'offres est prévu prochainement pour la réalisation des travaux vers la mi-août;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme Kwatroe Experts-conseil inc., en vue de la préparation des plans d'éclairage du développement résidentiel *Le Boisé St-Rédempteur* – Phase 3, pour la somme de 4 800 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-352.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Kwatroe Experts-conseil inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-139

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE –
PROJET DE MISE AUX NORMES ET RÉNOVATION DE LA
MEZZANINE DU GARAGE D'ENTRETIEN DE LA PLACE DES
SPORTS – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que trois (3) firmes ont été invitées à soumettre un prix dans le cadre d'une demande de prix;

Considérant qu'une seule proposition a été reçue;

Considérant qu'un budget est disponible pour la réalisation du projet;

Considérant que la mezzanine du garage d'entretien de la Place des sports doit être rénovée afin de la mettre aux normes;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à la firme RIVE architecture inc., pour la somme de 31 720 \$, plus les taxes applicables, pour la préparation des documents de soumission, assurer la gestion et la préparation des documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance des travaux, pour la mise aux normes et la rénovation de la mezzanine du garage d'entretien à la Place des sports, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-308.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme RIVE architecture inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-140

**RÉHABILITATION DES TALUS DES ÉTANGS AÉRÉS À L'USINE
D'ÉPURATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ADJUDICATION DU
CONTRAT**

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu quant à la réhabilitation des talus des étangs aérés à l'usine d'épuration;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Considérant l'analyse effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc., au montant de 125 178,14 \$, plus les taxes applicables,

quant à la réhabilitation des talus des étangs aérés à l'usine d'épuration, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-345.

Que les documents de l'appel d'offres public, la soumission de Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

12. LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2024-141

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024

Considérant que la Ville de Matane souhaite la tenue d'événement sur son territoire;

Considérant que cet événement, la Fête nationale du Québec, s'adresse à toute la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente avec la Société d'action nationale de Matane pour la tenue de l'édition 2024 de la Fête nationale du Québec, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-142

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2024 – ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE

Considérant que Développement économique Matanie (DEM) contribue à la soirée Hommage aux bénévoles 2024;

Considérant que DEM a soumis une entente pour signature;

Considérant qu'aucune contrepartie n'entraîne de frais pour la Ville autre que ceux prévus à l'organisation de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente soumise par DEM pour la soirée Hommage aux bénévoles 2024, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-143

PROTOCOLES D'ENTENTE – ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE MATANE, LIGUE DE BALLE MOLLE COORS LIGHT/DÉPANNEUR DU LAC ET ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE MATANE

Considérant que la Ville de Matane souhaite supporter les organismes utilisateurs des terrains de balle molle, baseball et soccer dans la réalisation de leur mission;

Considérant que de telles ententes sont nécessaires afin de permettre une utilisation harmonieuse des différents terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, les protocoles d'entente selon les conditions convenues et établies avec les organismes suivants pour l'année 2024 :

- Association de baseball mineur de Matane;
- Ligue de balle molle Coors Light/Dépanneur du Lac;
- Association de soccer mineur de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-144

ENTENTE DROIT D'AUTEUR PICHER POUR L'ÉPOPÉE GASPÉSIENNE

Considérant que Cube noir souhaite utiliser des œuvres de Picher dans le cadre de l'Épopée gaspésienne;

Considérant qu'il s'agit d'une belle visibilité pour la collection Picher;

Considérant que Cube noir a soumis une entente pour signature;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane l'entente pour les droits d'auteur de certaines œuvres de Picher pour l'Épopée gaspésienne, selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-145

DÉPÔT DE PROJET AU VOLET INCUBATEUR DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC (CPRQ)

Considérant que la Ville de Matane souhaite explorer la possibilité de réaliser un projet d'immobilisation culturelle à l'église Saint-Jérôme;

Considérant que la Ville de Matane a fait une offre d'achat conditionnelle pour l'église Saint-Jérôme;

Considérant qu'il est possible d'obtenir du financement du CPRQ pour la requalification de l'église Saint-Jérôme;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane mandate la responsable de la culture et du patrimoine à signer et à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, un projet au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1 : Incubateur à projets de requalification.

Que la Ville de Matane permette que les renseignements apparaissant dans la demande puissent être communiqués à un autre ministère ou organisme afin d'assurer le respect de certaines mesures administratives et d'obtenir une expertise requise lors de l'analyse de la demande dans le but de permettre au ministère de rendre une décision juste et éclairée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-146

COURS AUX ADULTES EN LOISIR CULTUREL – DÉPÔT AU FRR VOLET 4

Considérant que le Centre d'éducation des adultes abandonne plusieurs formations liées au programme d'intégration sociale, dont plusieurs, en loisir culturel;

Considérant que ces formations étaient suivies par environ 700 personnes;

Considérant que ces formations constituent beaucoup plus qu'un simple divertissement;

Considérant que ces formations ont un impact majeur sur l'aspect social des utilisateurs et leur santé mentale;

Considérant que la majorité des utilisateurs sont prêts à déboursier pour ces formations;

Considérant que la clientèle aînée est une clientèle moins bien desservie par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant la possibilité de déposer un projet pilote au Fonds de rayonnement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer le projet de cours aux adultes en loisir culturel dans le cadre du Fonds de rayonnement des régions volet 4, autorise madame Joanie Chouinard à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, les documents requis et s'engage pour un montant de 20 280 \$ qui constitue la part du promoteur du projet de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

13. DIRECTION GÉNÉRALE

2024-147

AUDIT DE PERFORMANCE – RAPPORT D’AUDIT PORTANT SUR LA PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS AU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane prenne acte du dépôt, en vertu de l’article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, du rapport d’audit de performance portant sur la planification des investissements au programme triennal d’immobilisations; ce rapport ayant été réalisé par la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2024-148

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon,

Eddy Métivier